

		République Française
		Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève
		Extrait du registre des délibérations
		<b>Communauté de communes du Clermontais</b>
Date de la convocation	6 mars 2017	Séance du : 15 mars 2017
		L'An Deux Mille dix-sept, le quinze mars à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 42</u>	
Présents : 35	Pour : 42	
Absents : 3	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Marc FAVIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIER (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Gérald VALENTINI (Valmascle) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan),

Absents : M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret),

### **Objet : Agenda 21 local du Clermontais – Point d'étape et actions principales portées par la collectivité.**

Monsieur JURQUET informe les membres du conseil communautaire qu'à l'issue d'une analyse partagée des problématiques et enjeux du territoire, un projet de développement durable a été élaboré et labellisé Agenda 21 local France en 2013. Il consiste en un plan d'actions de 35 fiches, soit un programme pour 2012-2020.

Il précise que sa réalisation a été évaluée et sa composition a été interrogée en 2015 et 2016. A la suite d'une concertation auprès de 47 personnes, le plan d'actions a été simplifié. Il comporte désormais 30 actions et se compose de 108 opérations au lieu de 226. Il a été enrichi du schéma de développement culturel.

Le développement durable repose sur trois piliers : économie, écologie et social, soit un développement économique efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Si l'on porte un regard global à ce projet de développement durable, une préoccupation majeure s'en détache, portant sur le volet social, aussi bien en interne qu'en direction des administrés.

La Communauté de communes du Clermontais a de formidables atouts en faveur de l'inclusion sociale à travers les actions du pôle Ressources Humaines et le dialogue social interne à l'institution, le service Jeunesse, les projets du service Petite enfance et l'action du Théâtre qui dépasse la simple fonction de lieu de diffusion.

Parallèlement, à travers son service Agenda 21, la collectivité met en place des actions de sensibilisation et accompagne les initiatives communales ou associatives principalement dans leurs actions en faveur de l'environnement.

Le projet de développement durable permet d'avoir une vision globale quasi exhaustive de l'action communautaire. Par ailleurs, il a le mérite de mettre en évidence l'interdépendance de nos actions et celles des acteurs du territoire ou la nécessité de penser l'action publique dans sa globalité et à travers les principes du développement durable.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur JURQUET, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**PREND ACTE** du point d'étape et de la présentation des actions principales portées par la collectivité dans le cadre de son agenda 21 local.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20170317-2017-03-15-05-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2017  
Date de réception préfecture : 17/03/2017